

SURVEILLANCE
DU MARCHÉ

ACCREDITATION

CONFIANCE
NUMÉRIQUE

MÉTROLOGIE

NORMALISATION

ILNAS

Welcome
Bienvenue
Willkommen

Le système d'alerte rapide européen pour les produits non-alimentaires



L'application «[Safety Gate](#)» (anct. RAPEX) permet **l'échange rapide d'informations** sur les **produits non alimentaires dangereux** entre autorités nationales compétentes des pays du marché intérieur.



Lorsqu'une autorité de surveillance du marché nationale constate qu'un produit présentant un **risque grave ou élevé** pour la sécurité et la santé, respectivement pour l'environnement, est disponible sur un marché de l'espace économique européen (ci-après l'EEE*), ce produit **doit être notifié à la Commission Européenne et aux autres pays de l'EEE.**

*: EEE: Espace économique européen (27 Etats Membres de l'UE + Islande, Lichtenstein, Norvège)

Les autorités de surveillance du marché des pays de l'EEE publient dans Safety Gate :

- les informations qui permettent **d'identifier** un produit dangereux (catégorie/type de produit, dénomination, fabricant/marque, référence, code EAN, liste de distribution etc.);
- le(s) **risque(s)** que le produit présente pour la sécurité et la santé et/ou pour l'environnement;
- les **mesures** prises pour **éliminer le risque** (par l'opérateur économique ou par l'autorité).

En outre, chaque alerte est suivie au niveau des autorités compétentes des pays de l'EEE, qui

- prennent les mesures adéquates si elles constatent que le produit est disponible sur leur marché national;
- notifient à leur tour la disponibilité du produit ainsi que la chaîne de distribution de celui-ci sur Safety Gate.

Par ailleurs, l'Administration des Douanes et Accises collabore étroitement avec les autorités de surveillance du marché nationales.



Cette collaboration permet de détecter et de notifier également les produits à risques qui sont **sur le point d'entrer** sur le territoire de l'Union Européenne.



Le point de contact national Safety Gate est établi auprès de l'ILNAS.

- il assure la **gestion** de l'application sur le plan national;
- il gère la **communication** avec la Commission Européenne et avec les autres pays;
- il veille à ce que la **circulation de l'information** avec les autres autorités de surveillance du marché nationales se fasse efficacement;
- il s'assure que les **délais** sont respectés;
- il vérifie que les **mesures** pour protéger le consommateur soient prises de manière adéquate;
- il contrôle **l'exactitude et la complétude** des informations communiquées par les autorités compétentes nationales avant de les valider et de les transmettre à la Commission Européenne.



La liste hebdomadaire des produits non-alimentaires dangereux :

- est téléchargeable en **version pdf.** ;
- est transmise par courriel de l'ILNAS à toutes les **autorités nationales** compétentes ainsi qu'à un grand nombre de **distributeurs et détaillants** luxembourgeois ;
- objectif: obtenir la coopération volontaire de tous les opérateurs économiques établis au Grand-Duché ;
- inscription par courrier électronique à l'adresse rapex@ilnas.etat.lu .

Cette **coopération active et bénévole** permet aux distributeurs et détaillants de vérifier si des produits dangereux notifiés sur cette liste sont disponibles dans leur gamme, d'en **informer** le point de contact national et de les retirer de leurs rayons, le cas échéant.

Lorsqu'un produit dangereux notifié dans Safety Gate est présent ou susceptible d'être présent sur le marché national, une **interdiction de vente** est prononcée.

Les distributeurs/détaillants ayant proposé le produit concerné sont tenus d'informer leurs clients en les contactant directement ou en publiant bien visiblement un avertissement dans leurs locaux de vente.

A côté de la liste qui est publiée chaque semaine sur le site de la Commission Européenne, celle-ci est publiée sur le Portail-Qualité. En outre, une **alerte** spécifique y est publiée pour chaque produit notifié dans Safety Gate qui est disponible au Luxembourg.



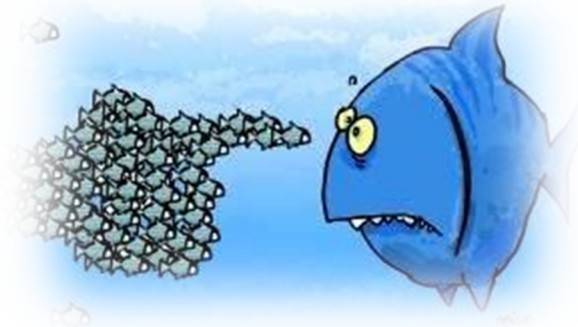
Ces informations sont encore publiées sur le site de l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs (ULC) avec qui l'ILNAS entretient une étroite collaboration .



Dans des cas exceptionnels d'urgence, l'ILNAS peut avertir le public à travers les médias.

Avantages de l'application Safety Gate:

- ❑ organiser efficacement la surveillance du marché dans les Etats de l'EEE en y **garantissant un même niveau de protection pour les consommateurs;**
- ❑ sauvegarder les intérêts économiques des intervenants dans la chaîne de distribution en les **protégeant de la concurrence déloyale.**



Des questions?

Nous restons à votre disposition ...

Simone Wagner

Tél. +352 247 743 – 24



Sophie Triolé

Tél. +352 247 743 – 27

Email: rapex@ilnas.etat.lu





*Thank you
Merci
Danke*

ILNAS

Simone Wagner

Southlane Tower I · 1, avenue du Swing · L-4367 Belvaux

Tel. : (+352) 24 77 43 - 24

Email: simone.wagner@ilnas.etat.lu

www.portail-qualite.lu